



Comité plénier

Réunion ordinaire

Procès-verbal

le lundi 18 mars 2024
19 h 00

PRÉSENTS	M. Georges R. Savoie M. Philippe Allain Mad. Albertine Savoie (à distance) M. Denis Doiron (à distance) M. Eymard Savoie M. Michael Comeau
AUTRES	M. Jeannot Doiron, directeur général et greffier municipal

1. Ouverture de la séance

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion ordinaire du comité plénier à 20h15.

2. Relevé des présences

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Michael Comeau

Que l'ordre du jour de la réunion ordinaire du comité plénier du 18 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Déclaration de conflit d'intérêt.

Aucune déclaration.

5. Lecture et adoption des procès-verbaux.

5.1 Procès-verbal du 19 février 2024, 26 février 2024, 4 mars 2024 et le 11 mars 2024.

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Philippe Allain

Que les procès-verbaux du 19 février 2024, 26 février 2024, 4 mars 2024 et le 11 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

5.2 Suivi des procès-verbaux

6. Recommandations émanant de l'administration

6.1 Présentation du service de croissance régionale - CSRPA.

Le conseil municipal de Neguac a participé à une présentation du département de la croissance régionale de la CSRPA.

L'objectif de la rencontre était d'informer les élus des nombreux dossiers sur lesquels le département travaille et en même temps de faire un constat des nombreuses opportunités de collaboration qui sont à la disposition de la municipalité pour assurer le développement.

6.2 Présentation d'un rapport des projets de 2021 à 2024.

Le directeur général a présenté un document, que le statut de la réalisation de nombreux projet de 2021 à 2023. Pendant cette période un total de quarante projets a été développé. Jusqu'à présent, 23 projets sont complétés. Pour 2024, on prévoit être en mesure de terminer neuf autres projets.

6.3 Identification des priorités du conseil pour 2024.

Le conseil municipal a pris connaissance des priorités qu'il avait à développer en 2023. Aucune nouvelle priorité n'a été identifiée. En 2024, le conseil préfère compléter les projets qui sont déjà amorcés.

6.4 Évaluation de l'appel d'offres pour les bordures et caniveaux des rues Robichaud et Stymiest.

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Philippe Allain

Que le comité plénier recommande au conseil municipal de procéder avec l'appel d'offres pour les bordures et caniveaux des rues Robichaud et Stymiest.

ADOPTÉ

7. Ajournement

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 21h23.

Le procès-verbal du 18 mars 2024 a été révisé et adopté par le conseil municipal le 17 juin 2024.

Mad. Jessica Robichaud MacKnight,
greffière suppléante

M. Georges R. Savoie, maire